AR PREFECTURE
006-210600425-20180713-2018_26D-DE
Reçu le 16/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le treize juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, AURRAN Robert, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.
Absents excusés : SAMPEDRO Nathalie.
Absents non excusés : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric.
Convocation du : 6 juillet 2018

Nb de membres : 13
Présents : 9
Votants : 8
Pour :8
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2018_26D : Signature d'un document d'urbanisme intéressant le Maire a titre personnel

Vu les dispositions de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme aux termes desquelles : *« Si le maire (…) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune (…) désigne un autre de ses membres pour prendre la décision »,*
Vu la déclaration préalable déposée le 26 avril 2018, et complétée le 23 mai 2018 relative à la mise ne place d'un abri de jardin en bois pour stocker le foin des ânes au 124 route du Jonquet, parcelle cadastrée F 1015 au nom de Monsieur MARIA Roger,

Considérant qu'une délibération spéciale du Conseil Municipal s'avère nécessaire dans ce cas,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, après en avoir délibéré et procédé au vote,

Désigne Mme RAPUC Louise pour signer au nom de la commune la déclaration préalable déposée le 26 avril 2018, et complétée le 23 mai 2018 relative à la mise ne place d'un abri de jardin en bois pour stocker le foin des ânes au 124 route du Jonquet, parcelle cadastrée F 1015 au nom de Monsieur MARIA Roger,

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du

MAIRIE DE CLANS Alpes-Maritimes

Le Maire

Roger MARIA